



47-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°47-2017 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES DIU (droit irrévocable d'usage)

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

M. le Président souligne que cette délibération permet de fixer la durée d'amortissement des DIU (Droits irrévocables d'usage), qui ne figurent pas, jusque-là, dans la liste des biens amortissables (délibération du 27 mai 2016)

« Le Droit irrévocable d'usage (DIU), issu de l'anglicisme IRU pour « Indefeasible rights of use », est un droit régi par contrat entre les opérateurs d'un câble de communication — tel qu'un câble sous-marin ou un réseau de fibre optique — et un client. Il se réfère à la bande passante achetée après bonne fin d'un accord de construction de maintenance d'un système de câbles sous-marins à l'un des propriétaires ou après que le système soit entré en service lorsqu'il reste une capacité disponible.

Dans le cadre de la construction du réseau fibre optique du département des Alpes-Maritimes, le SICTIAM acquiert des droits d'utilisation de réseaux par le biais de partenaires privés (Euclide, ARTERIA, Interoute,...).

L'article 76 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique prévoit :

« Lorsque des collectivités territoriales acquièrent des droits permanents, irrévocables et exclusifs d'usage de longue durée de réseaux de communications électroniques, ceux-ci peuvent être comptabilisés en section d'investissement. »

Une délibération fixant les durées d'amortissement pour le SDDAN avait été adoptée à l'occasion du Comité Syndical du 27/05/2016.

Il propose à l'assemblée d'amortir ces DIU (IRU) pendant une durée de 15 ans. »

Catégorie de biens	durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Logiciels (20511)	5 ans
IRU-DIU (20512)	15 ans

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** la comptabilisation des DIU en investissement ainsi que la durée d'amortissement sur 15 ans.
- **Décide** de compléter le tableau initial des durées d'amortissement du SDDAN dont une copie est jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Charles-Ange GINESY

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
 Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
 Date d'affichage : 21/07/2017